



Protection sociale complémentaire : le retour...

Extrait d'une revue professionnelle...

« On fait mine de s'étonner que les tarifs des complémentaires santé aient explosé en 2020... alors que la mise en place du « reste à charge zéro » sur les appareils auditifs, les soins dentaires et les lunettes a encouragé tous les assurés à la consommation. Les tarifs devraient encore fortement augmenter en 2021 pour compenser la taxe que le Parlement s'apprête à voter dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Toutefois, l'arrivée de la résiliation infra-annuelle desserre la contrainte : vous n'avez pas besoin de résilier au 31 octobre votre contrat en cours si vous n'en êtes pas content. Nous vous conseillons d'attendre.

Une étude relayée par Le Parisien montre que les tarifs des complémentaires santé ont augmenté en 2020 dans des proportions importantes. L'étude prétend que certains seniors auraient vu leurs tarifs grimper de près de 15%. Nous pouvons d'ores et déjà vous livrer une prédiction pour 2021 : le mouvement va continuer. Voici pourquoi et voici comment y répondre.

Les complémentaires santé répercutent les réformes

Fin 2018, Emmanuel Macron avait tordu le bras des assureurs santé en leur imposant le fameux reste à charge à zéro. Ce dernier était supposé supprimer toute barrière à l'accès aux soins pour les dents, les lunettes et le surdité. Il avait donc sommé les assureurs de proposer un accès à ces prestations gratuitement et sans augmenter les tarifs.

Seuls quelques esprits naïfs ont pu imaginer que des prestataires pouvaient à la fois augmenter leurs dépenses et ne pas augmenter leurs prix. Donc, ce qui devait arriver arriva : les lunettes et les dents devenant gratuites, les assureurs ont anticipé une augmentation de la consommation en 2020... finalement contrariée par le confinement.

On notera que cette augmentation a quasi-exclusivement concerné les retraités, qui sont les plus gros consommateurs de soin, et généralement souscripteurs de contrats individuels. Les salariés, qui sont couverts par une mutuelle d'entreprise, ont globalement échappé au phénomène.

Le tarif est lié à la consommation

Sans surprise, là encore, les tarifs pratiqués par les assureurs sont intimement liés à la consommation de l'assuré. Comme le relève l'étude, les retraités de la Mayenne payent moins cher que les retraités parisiens. Très largement parce que les prestations médicales sont plus coûteuses à Paris. La capitale ne compte pratiquement pas de tarif conventionné, et l'offre de soins à Paris est plus importante qu'en Mayenne. Forcément le retraité parisien coûte plus cher à l'assureur, donc son contrat est facturé plus cher.

Inversement, le salarié parisien, généralement employé dans un bureau, paie moins cher qu'en province. Statistiquement, le jeune salarié consomme peu, surtout si son activité consiste à taper sur un clavier d'ordinateur. En tout cas moins que l'employé ou l'ouvrier de 45 ans qui travaille en Mayenne et qui fatigue sous le poids des efforts physiques.

Ces mécanismes sont donc au demeurant parfaitement connus.

Hausses inévitables en 2021 du fait de la nouvelle taxe

Même si les Français ont consommé moins de soins en 2020 du fait du confinement, il est ainsi évident et inévitable que les tarifs continuent leur course à la hausse en 2021. Et ce, pour une raison simple : le Parlement a annoncé que les assureurs santé devraient s'acquitter d'une contribution exceptionnelle en 2021. Et sans doute en 2022, d'environ 2 milliards au total.

Pourquoi ? pour « payer » la bonne année qu'ils ont faites avec le coronavirus.

Or, comme tout le monde le sait, une taxe est toujours payée par le consommateur final. L'agent taxé répercute le coût de celle-ci sur ses prix. C'est pourquoi nous avons alerté depuis plusieurs semaines sur le fait que la contribution décidée par le gouvernement pour punir les assureurs santé constitue en réalité un impôt nouveau.

Nous pouvons donc assurer d'ores et déjà les Français que les tarifs augmenteront en 2021.

Comment parer à l'augmentation des tarifs ?

D'ordinaire, les assurés ont jusqu'au 31 octobre 2020 pour résilier leur contrat de complémentaire santé. Ou bien alors un délai très court pour le faire lorsque les tarifs augmentent et que les assurés refusent cette augmentation. Si vous avez cherché un nouvel assureur à compter du 1er janvier 2021, ne vous précipitez pas néanmoins.

En effet, à partir du 1er décembre 2020 entre en vigueur la résiliation infra-annuelle des contrats santé. Vous pourrez à l'avenir résilier à tout moment votre contrat, à condition d'avoir respecté une première ancienneté dans ce contrat.

La bonne stratégie consiste donc à attendre les majorations de tarifs de janvier 2021 pour chercher un autre assureur si le vôtre vous agace. Patientez donc quelques semaines avant d'agir...

Comment choisir un bon contrat santé ?

Pour le reste, si vous souhaitez résilier votre contrat, gardez à l'esprit que les tarifs sont liés à la consommation moyenne de votre classe d'âge. Une fois arrivés à la retraite, vous aurez vocation à payer toujours plus.

Avec la résiliation infra-annuelle, nous vous conseillons de bien faire la somme de vos besoins en matière de remboursement dans les mois à venir, et de chercher le contrat le plus avantageux sur les garanties qui vous intéressent.

Dans la pratique, si vous payez moins de 200 € par mois pour votre « mutuelle », retenez quand même que votre contrat n'est pas très cher »

Avancez, nous vous accompagnons, Pascale COIN, conseil en protection sociale et ingénierie de rémunérations

Formulaire contact

- Nom de votre Organisation

- Domaine d'activité de votre organisation

- Nom Prénom*

Prénom Nom

- Fonction

- E-mail*

- Téléphone

- Posez-nous votre question ou votre demande, un consultant vous rappellera dans les meilleurs délais.*

- RGPD*

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour une prise de contact dans le cadre de ma présente demande

- CAPTCHA

- Commentaires

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

Envoyer